

# La Propriété industrielle

Paraît chaque mois  
Abonnement annuel:  
fr.s. 110.—  
Fascicule mensuel:  
fr.s. 10.—

93<sup>e</sup> année - N° 10  
Octobre 1977

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

## Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
— Convention OMPI. Adhésion. Malte . . . . .	223
UNIONS INTERNATIONALES	
— Convention de Paris. Adhésion à l'Acte de Stockholm (à l'exception des articles 1 à 12). Malte . . . . .	223
— Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Ratification. Suisse . . . . .	223
OBTENTIONS VÉGÉTALES	
— Convention internationale pour la protection des obtentions végétales. Ratifications de la Convention et de l'Acte additionnel. Italie, Suisse . . . . .	224
ÉTUDES GÉNÉRALES	
— La législation de la propriété industrielle au Brésil et l'évolution récente de son interprétation (L. Leonardos) . . . . .	224
NOUVELLES DIVERSES	
— Entrée en vigueur de la Convention sur le brevet européen . . . . .	234
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	234
CALENDRIER DES RÉUNIONS . . . . .	236

## LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

— Note de l'éditeur	
— Belgique. Arrêté royal relatif à la valorisation des résultats des recherches financées par voie de contrats conclus par les Ministres ayant les Affaires économiques et la Politique scientifique dans leurs attributions (du 18 janvier 1977) . . . . .	Texte 1-001
— Italie. Règlement d'exécution du Décret N° 974 du 12 août 1975 concernant la protection des nouvelles variétés végétales . . . . .	Texte 1-003
— Traités multilatéraux. Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) — Accord sur l'unification des prescriptions de présentation et de dépôt des demandes de protection des inventions, et Instructions (du 5 juillet 1975) . . . . .	Texte 2-005

---

© OMPI 1977

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

---



## Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

### Convention OMPI

#### Adhésion

#### MALTE

Le Gouvernement de Malte a déposé le 7 septembre 1977 son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

La Convention OMPI entrera en vigueur à l'égard de Malte le 7 décembre 1977.

Notification OMPI N° 98, du 12 septembre 1977.

## Unions internationales

### Convention de Paris

#### Adhésion à l'Acte de Stockholm (à l'exception des articles 1 à 12)

#### MALTE

Le Gouvernement de Malte a déposé le 7 septembre 1977 son instrument d'adhésion à l'Acte de Stockholm du 14 juillet 1967 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, avec la déclaration selon laquelle son adhésion n'est pas applicable aux articles 1 à 12.

En outre, cet instrument d'adhésion contient la déclaration selon laquelle, en vertu de l'article 28.2) de l'Acte de Stockholm, l'article 28.1) n'est pas applicable à Malte.

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de l'Union de Paris, Malte sera rangée dans la classe VII.

L'Acte de Stockholm, à l'exception des articles 1 à 12, entrera en vigueur à l'égard de Malte le 12 décembre 1977.

Notification Paris N° 92, du 12 septembre 1977.

### Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

#### Ratification

#### SUISSE

Le Gouvernement de la Suisse a déposé le 14 septembre 1977 son instrument de ratification du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) adopté à Washington le 19 juin 1970.

Ledit instrument de ratification contient la déclaration selon laquelle, en vertu de l'article 64.1)a), le chapitre II dudit Traité ne lie pas la Suisse.

La date d'entrée en vigueur du Traité sera notifiée lorsque le nombre requis de ratifications ou d'adhésions sera atteint.

Notification PCT N° 12, du 15 septembre 1977.

## Obtentions végétales

### **Convention internationale pour la protection des obtentions végétales**

#### **Ratifications de la Convention et de l'Acte additionnel**

##### **ITALIE**

Le Gouvernement de l'Italie a déposé le 1<sup>er</sup> juin 1977 son instrument de ratification de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, signée à Paris le 2 décembre 1961, et de l'Acte additionnel du 10 novembre 1972 portant modification de ladite Convention internationale.

L'Italie sera rangée dans la classe IV pour déterminer sa part contributive dans le budget de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

La Convention internationale et l'Acte additionnel sont entrés en vigueur, pour l'Italie, le 1<sup>er</sup> juillet 1977.

Notification UPOV N° 9, du 28 juillet 1977.

##### **SUISSE**

Le Gouvernement de la Suisse a déposé le 10 juin 1977 son instrument de ratification de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales et de l'Acte additionnel.

La Suisse contribuera à raison d'une unité et demie pour déterminer le montant de sa contribution au budget de l'UPOV.

La Convention internationale et l'Acte additionnel sont entrés en vigueur, pour la Suisse, le 10 juillet 1977.

Notification UPOV N° 10, du 28 juillet 1977.

## Etudes générales

### **La législation de la propriété industrielle au Brésil et l'évolution récente de son interprétation**

L. LEONARDOS \*

\* Avocat, membre du cabinet Momsen, Leonardos et Cie,  
Rio de Janeiro.



















## Nouvelles diverses

### Convention sur la délivrance de brevets européens (Convention sur le brevet européen)\*

La Convention sur le brevet européen, signée à Munich le 5 octobre 1973, est entrée en vigueur le 7 octobre 1977, les Etats suivants ayant déposé leurs instruments de ratification: Allemagne (République fédérale d'), Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse.

\* Voir *La Propriété industrielle*, 1974, p. 51.

## Bibliographie

**Annual of Industrial Property Law, 1976.** Common Law Reports, Ltd., Londres, 1976. — 567 pages.

Cet annuaire, dont le premier volume a été publié en 1975, est destiné aux juristes, hommes d'affaires et fonctionnaires exerçant leur activité dans le domaine de la propriété industrielle.

Cette édition contient, sous forme de résumés, des informations à jour sur les modifications et les tendances essentielles de la législation, de la jurisprudence et de la pratique de quelques-uns des principaux pays industrialisés (Afrique du Sud, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni); ces résumés, concis et de lecture facile, sont écrits par des praticiens expérimentés résidant dans chacun de ces pays. On trouve également dans cet ouvrage des articles de fond rédigés par des experts et traitant de questions d'actualité.

L'adoption d'un grand nombre de traités internationaux nouveaux (comme le Traité de coopération en matière de brevets ou la Convention sur le brevet européen) et l'accroissement rapide du commerce international obligent les praticiens à acquérir une connaissance pratique des systèmes de propriété industrielle, non seulement dans leurs propres pays mais sur le plan international. Cet annuaire aidera certainement lesdits praticiens à acquérir cette connaissance.

JAE

**La protection des inventions dans les pays socialistes européens,** par Yolanda Eminescu. Editura Academiei R.S.R., Bucarest, et Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1977. — 283 pages.

Le Dr Y. Eminescu est actuellement Directeur de recherche à l'Université de Bucarest, Professeur au CEIPI de Strasbourg et Membre associé de l'Académie internationale de droit comparé de La Haye; grâce à ses activités successives ou simultanées d'avocat, de chercheur, de professeur, de commentateur, de délégué ou de membre de la Commission juridique du Conseil des Ministres de la R.S. de Roumanie, le Dr Eminescu a accumulé une grande expérience où pratique et théorie se mêlent

et se complètent. Cette expérience l'a amené à publier un grand nombre d'ouvrages en langue roumaine sur la propriété industrielle.

Le présent volume, rédigé en une langue de grande diffusion, le français, rend heureusement le sujet traité accessible à des milieux encore peu familiers du droit de la propriété industrielle dans les pays socialistes. Il présente en effet les traits caractéristiques de la protection des inventions dans les pays socialistes européens membres de l'Union de Paris. Cette présentation est faite en regroupant les systèmes juridiques par familles, en fonction des institutions juridiques adoptées. De ce fait, la matière est répartie en cinq chapitres: le premier expose les institutions juridiques fondamentales du droit socialiste et les caractéristiques de la protection des inventions dans les pays susindiqués; le deuxième traite des pays (Bulgarie, Tchécoslovaquie, Union soviétique) où le certificat d'inventeur est le titre principal de protection pour les nationaux; le troisième examine la situation dans les Etats où le titre unique de protection est le brevet, adapté aux conditions de l'économie socialiste par le moyen des inventions d'employés (Hongrie, Yougoslavie); le quatrième analyse les législations dans lesquelles le certificat d'inventeur n'est qu'un titre accessoire du brevet (Pologne, Roumanie); et le cinquième est consacré au système «éclectique» de la République démocratique allemande, qui est difficile à intégrer dans l'un quelconque des groupes qui précédent.

Comme le soulignent Martine Hiance et Yves Plasseraud dans leur préface, cet ouvrage constituera assurément, dans les années à venir, l'ouvrage de référence en ce qui concerne la matière traitée.

GRW

**Hundert Jahre Patentamt — Festschrift herausgegeben vom Deutschen Patentamt.** Munich, 1977. — 476 pages.

Cet ouvrage a été publié pour commémorer les cent premières années de fonctionnement du système allemand des brevets et le premier siècle d'activité de l'Office allemand des brevets.

Il s'ouvre par une préface du Dr Vogel, Ministre fédéral de la Justice, et par une introduction du Dr Häusser, Président de l'Office allemand des brevets. Comme le relève très justement ce dernier, ce livre montre clairement l'importance du système des brevets pour un Etat industriel, notamment son influence sur le développement de la technique, et le rôle qu'un grand Office des brevets joue pour la collectivité toute entière.

Cette œuvre comprend 23 études, trop nombreuses pour être toutes citées ici. Elles sont groupées en trois parties :

— la première (deux études) montre la signification économique du progrès technique et le lien existant entre le système des brevets et le développement des techniques;

— la deuxième (dix-huit études) présente, sur la base de la littérature de brevets existante, le développement de divers domaines de la technique et les relations étroites existant entre le système des brevets et le progrès technique, et contient diverses considérations du point de vue de l'inventeur;

— quant à la troisième, elle regroupe trois études qui, respectivement, exposent l'histoire maintenant centenaire du système des brevets en Allemagne, présentent les activités de l'Office allemand des brevets au cours de cette période, et donnent un aperçu, dû au Dr Häusser, de l'avenir prévisible de l'Office, compte tenu notamment : dans le domaine des brevets, de la réalisation du système européen des brevets et du brevet communautaire; dans le domaine des marques, de l'élaboration de la marque communautaire; et, dans le domaine de l'information, du développement des systèmes de documentation (notamment des systèmes électroniques de classement et de recherche des informations) qui permettent de mettre toujours plus de connaissances à la disposition du public (relevons simplement que plus de 18 millions d'imprimés figurent actuellement dans la documentation de l'Office).

Comme on le voit, cet ouvrage montre clairement l'importance de l'activité de l'Office allemand des brevets au service du développement, activité qui ne saurait que s'accroître dans un avenir de plus en plus orienté vers la coopération internationale.

GRW

**L'incidence du droit communautaire de la concurrence sur les droits de propriété industrielle.** Publié par le Centre Paul Roubier, Librairies techniques, Lyon, 1977. — 246 pages.

Cet ouvrage reproduit le texte des diverses conférences prononcées lors de la 6<sup>e</sup> Rencontre de propriété industrielle tenue en juin 1976 sous les auspices du Centre Paul Roubier, à Lyon, ainsi que le résumé des discussions ayant suivi chaque exposé.

Comme le titre de cet ouvrage l'indique, ces diverses conférences traitent de divers domaines dans lesquels le droit communautaire influence les droits de propriété industrielle, par exemple en matière de marques, de licences ou de communication de savoir-faire.

Ce livre ne manquera pas d'intéresser tous ceux, praticiens ou théoriciens, qui suivent l'évolution du droit de la propriété industrielle dans les pays de la CEE.

GRW

**La tutela delle novità vegetali (nell'ordinamento giuridico italiano e nelle legislazioni estere),** par L. Lodi. Edagricole, Bologne, 1976. — 195 pages.

Comme nos lecteurs le savent, l'Italie a adopté en juillet 1974 une loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention de Paris de 1961 établissant l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) ainsi que son acte additionnel de 1972, et autorisant le Gouvernement italien à établir de nouvelles règles en vue de la protection des obtentions végétales; ces règles ont été promulguées par un décret daté du 12 août 1975.

Ainsi que L. Lodi l'indique dans son introduction, l'objet de cet ouvrage est essentiellement de présenter les informations relatives aux lois des divers Etats, à la jurisprudence, à la doctrine et à l'agronomie, susceptibles d'être utiles à ceux qui doivent s'intéresser à l'application des nouvelles règles italiennes. Il présente donc tout d'abord le texte italien de la Convention et de son acte additionnel, que suit un commentaire explicatif, puis il expose dans le détail et avec clarté les nouvelles dispositions législatives italiennes. Suivent les règles de base des

législations des Etats parties à l'UPOV (Allemagne (République fédérale d'), Danemark, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède), d'Etats qui ont aligné leurs lois sur la Convention (Belgique, Espagne, Nouvelle-Zélande et Suisse) et enfin d'Etats qui n'ont pas encore procédé à un tel alignement (Argentine, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Union soviétique). Ce volume se termine par une bibliographie, très utile dans ce domaine relativement nouveau des droits intellectuels, et par un indice analytique.

Cet ouvrage de droit comparé répondra certainement à son but, qui est d'assister ceux qui devront appliquer la nouvelle législation italienne; mais il ne manquera pas d'intéresser également, par son exposé des systèmes législatifs de quinze Etats, tous ceux qui se penchent sur le problème de la protection des obtentions végétales.

GRW

**Droit et pratique des brevets d'invention — France; étranger; brevet européen,** par B. Phelip. J. Delmas et C<sup>ie</sup>, Paris, 1977.

Cet ouvrage expose, de façon aussi claire et concise que possible, les problèmes essentiels relatifs aux brevets d'invention en France et hors de ce pays, ainsi que, subsidiairement, aux secrets de fabrique et au savoir-faire (« know-how »).

En marge se trouvent les références aux décisions les plus importantes rendues ces dernières années par diverses juridictions, notamment la Cour de cassation française.

Chaque chapitre mentionne plusieurs articles récents relatifs à son objet, et le dernier chapitre signale d'importants ouvrages consacrés aux brevets en général. Enfin, la Loi française de 1968 sur les brevets est reproduite en annexe, avec une liste des principaux autres textes législatifs français.

Cet ouvrage rendra certainement de précieux services aux industriels et praticiens français du système des brevets.

GRW

**Protection et valorisation des marques de fabrique, de commerce ou de service (4<sup>e</sup> édition, supplément N° 1),** par Yves Saint-Gal. J. Delmas et C<sup>ie</sup>, Paris, 1976.

Nos lecteurs connaissent l'ouvrage d'Yves Saint-Gal, dont la première édition date de 1959, dont la troisième édition avait fait l'objet d'une notice dans cette revue en 1966, et dont la quatrième édition a paru en 1972.

Depuis cette dernière date, la question de la protection des marques a fait l'objet de modifications législatives, de décisions jurisprudentielles et de travaux importants sur les plans nationaux (p. ex. en France), régionaux (p. ex. les travaux en vue de la création d'une marque communautaire) ou internationaux (p. ex. l'adoption, en 1973, du Traité concernant l'enregistrement des marques).

Cette évolution a tout naturellement amené l'auteur à publier un supplément à sa quatrième édition, supplément qui consiste en de nombreuses notes, adjonctions, citations, etc., à insérer dans son ouvrage, selon un système qui constitue une mise à jour et une refonte continues, permettant ainsi au lecteur d'être parfaitement tenu au courant de l'évolution du droit des marques aussi bien en France que dans le domaine du droit comparé.

GRW

**Die mittelbare Patentverletzung,** par R. Teschemacher. Carl Heymann, Cologne (etc.), 1974. — 157 pages.

Cet ouvrage constitue une étude de droit comparé de la répression de la violation indirecte des brevets d'invention. Il expose et commente les principes juridiques et la jurisprudence en la matière des Etats-Unis d'Amérique (*contributory infringement*), du Royaume-Uni, de la Suisse et, bien entendu, de la République fédérale d'Allemagne, et conclut par l'exposé d'autres solutions possibles du problème et par une analyse critique de la réglementation prévue dans la Convention sur le brevet communautaire (notamment son article 30 relatif à l'interdiction de l'exploitation indirecte de l'invention).

Cette étude, fondée sur une doctrine et une jurisprudence abondantes, ne saurait manquer d'intéresser les spécialistes du droit des brevets.

GRW

## Calendrier

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

#### **1977**

- 7 au 11 novembre (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux
- 7 au 11 novembre (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)
- 14 au 18 novembre (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Groupe de travail sur les certificats d'inventeur
- 14 au 18 novembre (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Groupe de travail chargé de questions d'intérêt spécial pour les pays en développement
- 14 au 18 novembre (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Groupe des pays en développement participant aux travaux du Comité préparatoire intergouvernemental sur la revision de la Convention de Paris
- 14 au 21 novembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité directeur
- 21 au 25 novembre (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Comité préparatoire intergouvernemental
- 22 au 25 novembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 28 novembre au 6 décembre (Paris) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire
- 7 au 9 décembre (Genève) — Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion — Comité intergouvernemental — Session ordinaire (convoquée conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 9 décembre (Genève) — Union de Berne — Groupe de travail sur la rationalisation de la publication des lois et traités dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 13 au 15 décembre (Djakarta) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Réunion des pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement économique et technique

#### **1978**

- 16 et 17 janvier (Genève) — ICIREPAT — Comité plénier
- 16 au 27 janvier (Munich) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail IV
- 18 au 20 janvier (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)
- 6 au 9 février (?) (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Groupe de travail
- 6 au 10 février (?) (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Groupe de travail
- 20 février au 3 mars (Rijswijk) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail II
- 21 au 24 février (Genève) — Traité concernant l'enregistrement des marques (TRT) — Comité intérimaire
- 27 février au 7 mars (Genève) — Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité instituant un système international d'enregistrement des découvertes scientifiques
- 6 au 10 mars (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail temporaire sur la liste alphabétique des produits et des services
- 6 au 10 mars (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur l'information technique divulguée par la documentation sur les brevets
- 13 au 15 et 17 mars (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle
- 16, 17 et 20 mars (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins
- 3 au 7 avril (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Comité intérimaire consultatif pour les questions administratives
- 3 au 7 avril (Genève) — Convention satellites — Groupe de travail sur l'élaboration de dispositions types pour l'application de la Convention (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 3 au 14 avril (Vienne) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail I
- 10 au 14 avril (?) (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Assemblée
- 10 au 14 avril (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 17 au 21 avril (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)
- 24 au 28 avril (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail V

- 25 au 28 avril (Genève) — Union de Budapest (microorganismes) — Comité intérimaire
- 3 au 5 mai (Genève) — OMPI — Comité du budget
- 7 au 10 mai (Le Caire) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Réunion des pays arabes sur l'information technique
- 22 au 26 mai (Genève) — Union de Locarno — Comité d'experts
- 22 au 26 mai (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les inventions et le savoir-faire (« know-how »)
- 29 mai au 9 juin (?) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail III
- 5 au 7 juin (Genève) — Union de Berne — Groupe de travail sur les nouvelles législations en matière de droit d'auteur
- 5 au 9 juin (?) (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Groupe de travail
- 12 au 16 juin (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux
- 19 au 30 juin (?) (Genève) — Révision de la Convention de Paris — Comité préparatoire intergouvernemental
- 26 juin au 7 juillet (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité directeur
- 3 au 6 juillet (Genève) — Union de Paris — Groupe de travail sur les aspects de propriété industrielle de la protection du consommateur
- 3 au 13 juillet (Paris) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur la double imposition des redevances de droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 19 au 21 juillet (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la promotion des capacités nationales d'invention et d'innovation
- 4 au 8 septembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 13 au 15 septembre (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Comité intérimaire consultatif pour les questions administratives
- 18 et 19 septembre (Genève) — ICIREPAT — Comité plénier
- 19 au 22 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)
- 26 septembre au 2 octobre (Genève) — Organes directeurs (Comité de coordination de l'OMPI et Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne)
- 2 au 13 octobre (?) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail II
- 9 au 12 octobre (Genève) — Union de Paris — Comité d'experts sur la protection juridique du logiciel
- 16 au 20 octobre (?) (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)
- 23 au 27 octobre (Hull, Canada) (?) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 23 au 27 octobre (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail préparatoire sur la classification internationale
- 23 octobre au 3 novembre (?) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail IV
- 6 au 10 novembre (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail temporaire sur la liste alphabétique des produits et des services
- 13 au 24 novembre (?) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail I
- 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux
- 4 au 8 décembre (Genève) — Unions de Paris et de Madrid — Comité d'experts sur la gestion des marques par ordinateur
- 4 au 15 décembre (?) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail III
- 11 au 19 décembre (Genève) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur la télévision par câble (convoqué conjointement avec l'Unesco)

*Réunions en 1978 pour lesquelles les dates ne sont pas encore fixées*

- — — (Caracas) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la création d'un service latino-américain de données de propriété industrielle
- — — (Paris) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur les vidéocassettes (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- — — (New Delhi) — Coopération pour le développement (droit d'auteur) — Séminaire sur le droit d'auteur pour la région de l'Asie et du Pacifique
- — — (Mexico) — Coopération pour le développement (droit d'auteur) — Groupe d'experts latino-américains sur la loi type sur le droit d'auteur
- — — (Genève) — Révision de la Convention de Paris — Réunions additionnelles

**1979**

- 24 septembre au 2 octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)

## Réunions de l'UPOV en 1977

**Conseil:** 6 au 9 décembre

**Comité consultatif:** 5 et 9 décembre

**Comité directeur technique:** 15 au 17 novembre

*Note :* Les réunions indiquées ci-dessus ont lieu à Genève au siège de l'UPOV

## Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété intellectuelle

### 1977

**28 novembre au 6 décembre (Paris) — Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) — Comité intergouvernemental du droit d'auteur institué par la Convention universelle sur le droit d'auteur (revisée à Paris en 1971)**

### 1978

**8 au 12 mai (Strasbourg) — Conseil de l'Europe — Comité juridique pour la radiodiffusion et la télévision**

**12 au 20 mai (Munich) — Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — Congrès**

**16 au 18 mai (Athènes) — Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU) — Congrès**

**29 mai au 3 juin (Paris) — Association littéraire et artistique internationale — Congrès**

**25 au 29 septembre (Toronto et Montréal) — Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs — Congrès**

**1er au 7 octobre (Santiago de Compostela) — Fédération internationale des conseils en propriété industrielle — Congrès**



